

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2020

COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

Présents : Michel PENHOÛËT, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Jean-Pierre BACHELIER, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVBRE-BERGERAULT, Eric FROMONT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Loïc de COURLON, Eric LEGRAND, Sophie GUYON.

Pouvoirs : Françoise RIOU à Michel PENHOÛËT ; Emmanuelle DUGAIN à Amandine BRENAND.

1. Nomination d'un secrétaire de séance.

Romain ANDRIEUX est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2020.

Approuvé à l'unanimité.

3. Finances : budgets Lotissement 3 (La Fossette), Lotissement La petite Fossette, Mouillages, Service des eaux et commune : comptes de gestion 2019

Comptes de gestion approuvé à la majorité (3 absentions).

4. Finances : budget Lotissement 3 (La Fossette) : compte administratif 2019 et affectation du résultat.

Compte administratif et affectation du résultat adopté à l'unanimité.

5. Finances : budget Lotissement La petite Fossette : compte administratif 2019 et affectation du résultat.

Compte administratif et affectation du résultat adopté à l'unanimité.

6. Finances : budget mouillages : compte administratif 2019 et affectation du résultat.

Compte administratif et affectation du résultat adopté à l'unanimité.

7. Finances : budget service des eaux : compte administratif 2019 et affectation du résultat.

Compte administratif et affectation du résultat adopté à la majorité (3 abstentions).

8. Finances : budget communal : compte administratif 2019 et affectation du résultat.

Compte administratif et affectation du résultat adopté à la majorité (3 abstentions).

9. Finances : fiscalité 2020.

Taux inchangés pour 2020 approuvé à l'unanimité : Taxe d'Habitation : 10,59% ; Taxe sur le Foncier bâti : 15,57% ; Taxe sur le Foncier Non bâti : 32,06%

10. Finances : budget service des eaux : budget primitif 2020.

Budget approuvé à la majorité (3 abstentions).

Equilibré à 765 200,00 € en fonctionnement et 836 000,00 € en investissement.

11. Finances : budget communal : budget primitif 2020.

Budget approuvé à la majorité (3 abstentions).

Equilibré à 3 862 300,00 € en fonctionnement et 2 454 000,00 € en investissement.

12. Finances : budget service des eaux : versement au titre de la loi Oudin.

A l'unanimité, versement d'une participation de 3 437,05 € à l'association Ille et Vilaine Mopti pour un projet d'adduction d'eau potable dans un internat au Mali, représentant 0,75 % des recettes d'exploitations hors taxes de 458 276,19 €.

13. Gestion du domaine public : annulation de la délibération 21-2020 et tarif de location de matériel.

A l'unanimité, annulation de la délibération 21-2020 ; Autorisation donné au Yacht Club pour sous-concéder temporairement une partie de terrain du Yacht club ; Fixation du tarif de la location des deux chalets pour les 4 mois à 200 €/mois.

14. Participation financière pour la création d'un giratoire au carrefour dit de « La Rabine » par le Conseil départemental.

A l'unanimité, participation aux travaux du Conseil Départemental à hauteur de 50 % des travaux hors Taxe (estimée à 500 00.00 €).

15. Urbanisme : convention avec le Conseil Départemental pour les prestations d'un architecte conseil.

A l'unanimité, validation de la convention proposée par le Conseil Départemental.

16. Elus : élection d'un représentant au réseau Bruded.

A l'unanimité, désignation de Vincent Bouche.

17. Etablissement de la liste des contribuables proposés pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

A l'unanimité, approbation de la liste des contribuables proposés pour la CCID.

18. Personnel : création d'un poste à temps complet d'agent administratif au service des eaux.

A l'unanimité, création, à compter du 01/09/2020, un poste d'adjoint administratif ayant un profil de comptable à temps complet au service des eaux.

19. Personnel : création d'un poste d'agent du patrimoine bâti.

A l'unanimité, transformation du poste de menuisier en un poste d'agent technique du patrimoine bâti à compter du 1^{er} octobre 2020.

20. Personnel : création de 3 postes de contractuels.

A l'unanimité, création de 3 postes de contractuel à temps complet pendant 1 an pour le remplacement d'agents absents.